

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2022/065

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 17 octobre 2022

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Thierry VIDAL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Laurent GRILLON
Geneviève GRAZ
Matteo BÄCHTOLD
Gunilla SKARIN PARTE représentée par Michel FREDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry VIDAL

OBJET : POLE METROPOLITAIN - RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Monsieur le maire expose ;

Les Etablissements Publics doivent envoyer un rapport d'activité à l'ensemble des communes membres avant le 30 septembre de chaque année (article L 5211-39 du CGCT).

Le contenu du rapport d'activité est laissé à la libre appréciation du président. Ce rapport a essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des communes membres d'EPCI et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements.

Le maire de chaque commune doit en faire la communication au conseil municipal en séance publique

Il présente le Rapport d'activité 2021 du Pôle Métropolitain et précise que ce rapport est tenu à disposition des élus et du public en mairie.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et plus aucune question n'étant posée ;

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés ;

PREND ACTE que le rapport d'activité du Pôle Métropolitain 2021 lui a été présenté.

Secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Christian BREUZA

Date de publication

24/10/2022